



2018 DFA 8 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but d'examiner les résultats de la gestion 2017 au regard de l'ensemble des crédits ouverts en 2017 et de comparer la gestion 2017 à la gestion 2016.

Le rapport financier présente par ailleurs, dans le détail, le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Ce rapport a pour but de garantir la transparence et l'accessibilité de l'information sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

I. Résultats comptables

A / Le résultat comptable de la section d'investissement

Au total, au cours de l'exercice 2017, les dépenses et les recettes d'investissement se sont exécutées de la manière suivante :

Mandats	242 808 923,79 €
Titres de recettes.....	272 804 417,44 €
Résultat de l'exercice 2017 (excédent)	29 995 493,65 €

Le déficit cumulé à la clôture de l'exercice 2017 se présente donc comme suit :

Résultat au 31 décembre 2016	- 74 429 614,19 €
Résultat propre à l'exercice 2017.....	+ 29 995 493,65 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2017 (déficit)	- 44 434 120,54 €

Ce déficit fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2018.

Le déficit de la section d'investissement, de 44 434 120,54 € et le montant des restes à réaliser de 1 211 994,17 € constituent un besoin de financement de 45 646 114,71 €.

C'est pourquoi, après constatation de l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement au résultat du compte, il sera proposé d'enregistrer un crédit de 45 646 114,71 € à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de ladite section.

B / Le résultat comptable de la section de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2017, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont exécutées de la manière suivante :

Mandats	3 266 943 850,11 €
Titres de recettes.....	3 408 701 522,78 €
Résultat de l'exercice 2017 (excédent)	141 757 672,67 €

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017 se présente donc comme suit :

Résultat reporté de 2016.....	24 472 676,15 €
Résultat propre de l'exercice 2017 (excédent de recettes)	141 757 672,67 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2017	166 230 348,82 €

Il s'agit d'un résultat brut pour lequel il convient de décider d'une affectation.

Je vous propose donc de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 45 646 114,71 €.

II. Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement

Concernant l'exécution de la section d'investissement :

- le taux de consommation des crédits atteint 69 % des crédits ouverts ;
- les recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 93 % ;
- sur les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041), les titres émis s'élèvent à 101,8 M€ et les mandatements à 85 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2017 – incluant les opérations réelles et les opérations d'ordre des chapitres 040 et 041 – est un excédent de 29,995 M€.

Concernant l'exécution de la section de fonctionnement :

- le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 99 % des crédits ouverts ;
- les recettes réelles ont été recouvrées à hauteur de 99 % ;
- sur les opérations d'ordre (chapitre 042), les titres émis s'élèvent à 84,3 M€ et les mandatements à 101,1 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2017 – incluant opérations réelles et d'ordre – se solde par un excédent de recettes de 141,8 M€.

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but d'examiner les résultats de la gestion 2017 au regard de l'ensemble des crédits ouverts en 2017 et de comparer la gestion 2017 à la gestion 2016.

III. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2017

Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2017 ont mouvementé pour partie le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :

Le compte 1068 a été mouvementé à hauteur de 26 008 178,34 € (en débit) pour permettre la régularisation d'opérations antérieures à 2007 concernant le compte 232 « Immobilisations incorporelles en cours » qui n'ont pu être identifiées.

Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2017.

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental